

11<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-6-11-1

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**COTISATION 2016 A L'INSTITUT REGIONAL DE COOPERATION  
DEVELOPPEMENT (IRCOD) - PROGRAMME F614**

Résumé : Dans le domaine de l'action internationale, il est proposé que le Département s'acquitte de la cotisation annuelle 2016 auprès de l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD), dont il est membre, pour un montant de 100 €.

L'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD), sis à Strasbourg, a pour objectif de soutenir et de conduire des actions de coopération décentralisée. Il rassemble directement ou indirectement près de 80 collectivités locales qui participent aux côtés d'autres institutions et associations alsaciennes à des actions de coopération et d'aide au développement dans les pays du Sud.

Le Département est membre de cet organisme depuis 2005 et mène une coopération basée sur le développement agricole, l'hydraulique rurale ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil de Cercle de Yanfolila au Mali en partenariat avec l'IRCOD et l'association « Agriculteurs Français et Développement International » du Haut-Rhin (AFDI68).

A ce titre, le Département doit s'acquitter d'une cotisation annuelle qui s'élève à 100 € pour l'année 2016.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement de la cotisation 2016 d'un montant de 100 € à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) à Strasbourg ;
- de prélever ce montant sur le programme F614, imputation 011-048-6281-2686-114 du budget départemental 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN